

LA LETTRE DU PRITH

www.prith-grandest.fr



N° 25 – Février 2023

SOMMAIRE

• Les actualités du PRITH

- Chaîne YouTube du PRITH Grand Est
- SEEPH 2022 : un bilan régional positif !
- Journées jeunes handicapés 2023 : « Accompagner les transitions de l'Education à l'Emploi »

• Publications

- Baromètre Agefiph – Ifop : la perception de l'emploi des personnes en situation de handicap

• Zoom sur...

- Ouverture des appels à projets de recherche appliquée sur le handicap 2023
- Déconjugalisation de l'AAH au 01 octobre 2023
- Aide à l'embauche pour l'alternance
- Revalorisation des aides au 01 janvier 2023
- Enquête DuoDay 2022
- Le site Mon parcours handicap s'enrichit d'une rubrique : « Aides techniques/aides matérielles »

• Actualités réglementaires et législatives

- Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail
- Décret n° 2022-1694 du 28 décembre 2022 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés

• Agenda

- Metz accueille les 24 et 25 mars 2023 les 10e Internationaux Abilympics



Les actualités du PRITH

- **Découvrez la chaîne YouTube dédiée au PRITH Grand Est**

Le PRITH s'est doté d'une chaîne YouTube !



L'heure du
Maintien

*Cycle de webinaires
2022-2023*



Les premiers webinaires de la série « **L'heure du maintien** » consacrés à la **prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien dans l'emploi** des personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de santé sont consultables en replay.

D'autres contenus seront mis en ligne régulièrement.

Nous vous invitons à les découvrir : <https://www.youtube.com/@prithgrandest2232>

- **Le bilan de la SEEPH 2022 en Grand Est est disponible**



La 26e Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) s'est déroulée du lundi 14 au dimanche 20 novembre 2022. Dans le Grand Est, la mobilisation des acteurs régionaux a permis à plus de **3400 participants** d'assister à un des **159 événements organisés** !

Nous vous invitons à découvrir le bilan régional de cette édition 2022 de la Semaine, réalisé sur la base des 70 réponses au questionnaire de bilan qui a été adressé à tous les organisateurs d'événements.

Pour le consulter : <https://prith-grandest.fr/seeph-2022-un-bilan-regional-positif/>

- **Journées jeunes handicapés 2023 : « Accompagner les transitions de l'Education à l'Emploi »**

Le premier volet du plan d'action du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) est axé sur l'entrée dans la vie active du jeune handicapé. Aussi, l'accompagnement des transitions de l'école à l'emploi des jeunes en situation de handicap est une thématique essentielle.



Les partenaires du PRITH ont souhaité organiser 3 journées territoriales visant à rassembler les acteurs de l'Education Nationale, le Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Missions Locales), les MDPH, mais aussi les services de l'Etat et du Conseil Régional, l'Agefiph et le Fiphfp, ainsi que d'autres acteurs impliqués sur la thématique (ARS, établissements médico-sociaux, UNEA...).

Chaque journée est déclinée dans chacun des territoires du Grand Est avec pour objectifs principaux de :

- **Faire connaître l'offre existante** : nouveautés, spécificités territoriales, conditions/modalités pratiques de mobilisation...
- **Partager les expériences significatives** permettant une meilleure prise en compte du handicap, susceptibles d'être amplifiées ou essaimées.
- **Contribuer à la mise en relation**, voire la mise en réseau, des acteurs de l'éducation et de l'emploi concernés par le sujet du handicap.

Pour se faire, chaque rencontre territoriale a débuté par une table ronde permettant le partage d'éléments clés puis, des partenaires issus du territoire ont partagé leurs retours d'expériences et ont pu témoigner de leurs pratiques.

L'interconnaissance et les échanges entre professionnels ont été facilités par la mise en place de stands de partenaires (Agefiph, Education Nationale, MDPH et Service public de l'emploi) mais également par l'organisation d'ateliers thématiques.



Pour faire le bilan de ces rencontres, l'avis des participants est sollicité avec notamment un appel à propositions pour les suites à donner localement.

L'élaboration d'un Cahier du PRITH sur la thématique est également prévue.



Publications :

➤ **Baromètre IFOP/Agefiph : la perception de l'emploi des personnes handicapées**

Depuis 2018, l'Agefiph et l'Ifop mesurent la perception du handicap dans l'emploi auprès des dirigeants, des salariés, du grand public et depuis cette année, des personnes en situation de handicap. Mi-décembre 2022, ils publient les conclusions de la 5e édition de cette enquête barométrique réalisée auprès d'un échantillon record de 10 000 personnes. Si le baromètre souligne l'importance des représentations très ancrées concernant le handicap, les résultats confirment la propension des dirigeants à vouloir embaucher davantage de personnes en situation de handicap, à condition d'être suffisamment accompagnés et appuyés par des organismes spécialisés.

A télécharger : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/barometre-agefiph-ifop-la-perception-de-lemploi-des-personnes-en-situation-de>



Zoom sur :

➤ **Ouverture des appels à projets de recherche appliquée sur le handicap 2023**

En janvier 2023, la FIRAH ouvre trois appels à projets de recherche appliquée sur le handicap. Découvrez-les !
- L'appel à projets Général, ouvert à tous types de handicap et tous les secteurs d'activité.

- L'appel à projets "Accès aux activités physiques et sportives des personnes handicapées" avec le soutien de la Fondation d'entreprise FDJ.
- L'appel à projets "Parcours professionnels des personnes handicapées : Quelles réponses pour sécuriser les transitions professionnelles des publics exposés au risque de désinsertion professionnelle ?" en partenariat avec l'Agefiph.

Les recherches appliquées devront déboucher sur des résultats avec des retombées pratiques, utiles et utilisables par les personnes handicapées, leurs familles, les aidants, les professionnels... Elles proposeront aussi des livrables finaux permettant de transférer les connaissances produites vers ces acteurs de terrain.

Pour cela, chacun de ces projets sera mis en œuvre en associant les savoir-faire de chercheurs et d'acteurs de terrain.

Les lettres d'intention sont attendues au plus tard le 20 mars 2023 inclus, minuit (heure de Paris).
Pour en savoir plus : <https://www.firah.org/article/845/ouverture-des-appels-a-projets-de-recherche-appliquee-sur-le-handicap-2023.html>

➤ **Aide à l'embauche pour l'alternance**

Pour l'année 2023, le gouvernement renouvelle son soutien au recrutement des apprentis et des salariés en contrat de professionnalisation, pour tous les contrats conclus entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023, quel que soit l'âge de l'alternant, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises.

L'aide financière est de :

- **6 000 euros** maximum pour un apprenti, quel que soit son âge
- **6 000 euros** maximum pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus

À noter : cette aide est cumulable avec les aides spécifiques pour les apprentis aux situations de handicap.

➤ **Déconjugalisation de l'AAH au 01 octobre 2023**

Accordée sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) de la Maison départementale des personnes handicapées, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet aux personnes en situation de handicap d'avoir d'un revenu minimum fixe selon certains critères d'attribution.

À partir du 1er octobre 2023, le montant de l'AAH sera calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée. Il s'agit de la déconjugalisation de l'AAH.

En effet, jusqu'à présent, le montant de l'AAH était calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple. Cela pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

➤ **Revalorisation des aides au 1 janvier 2023**

Depuis le 01 janvier 2023, de nouvelles mesures entrent en vigueur. Retrouvons ci-dessous quelques changements à retenir dans le champ du handicap :

→ Pensions d'invalidité

Le montant minimum des pensions d'invalidité bénéficie d'une revalorisation de 0,8 % au titre de l'inflation, passant ainsi de 293,96 euros au 1er janvier 2022 à 311,56 euros au 1er janvier 2023.

→ Prestation de compensation du handicap (PCH) :

L'élargissement de la prestation de compensation du handicap (PCH) aux personnes ayant un handicap intellectuel, cognitif, psychique ou un trouble du neuro-développement est effectif depuis le 1er janvier 2023. La PCH est une aide financière versée par le département qui permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. Celle-ci comprend cinq formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière.

Ainsi, depuis ce 1er janvier, les personnes sourdaveugles ou atteintes d'une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives peuvent bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne (faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives...). On estime à environ 30 000 à terme, après une phase de montée en puissance, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette prestation suite à l'élargissement des conditions d'éligibilité.

→ AAH : Perspectives d'emploi

Les bénéficiaires de l'AAH orientés en Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) par la CDAPH peuvent depuis le 1er janvier 2023 travailler simultanément en milieu ordinaire et en Ésat (cf décret ci-après).

Le montant maximal de l'AAH est de 956,65 € depuis le 1er juillet 2022, date de la dernière revalorisation. L'allocation n'a pas été revalorisée au 1er janvier 2023.

➤ **Enquête DuoDay 2022**

Afin de continuer à évaluer le DuoDay, et ainsi permettre de comparer chaque édition et de travailler à améliorer la suivante, le ministère délégué chargé des personnes handicapées a lancé comme chaque année une grande enquête auprès de plusieurs milliers de participants de la dernière édition le 17 novembre 2022, qu'elles soient personnes en situation de handicap, employeurs ou structures accompagnantes.

Participez à l'enquête en ligne : <https://solen2.enquetes.social.gouv.fr/cgi-3/HE/SF?P=2005z26z3z-1z-1zA248D9AAD4>

➤ **Le site Mon parcours handicap s'enrichit d'une rubrique : « Aides techniques/aides matérielles »**

Fauteuils roulants, loupes, plages braille, logiciels de synthèse vocale... sont autant d'aides techniques qui contribuent à l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Le point sur les aides techniques appelées également aides matérielles:

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides-techniques>



Actualités réglementaires et législatives

➤ **Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail**

Le décret aménage les conditions dans lesquelles les travailleurs handicapés peuvent être orientés en établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Il précise également les conditions de mise en œuvre d'une double activité en milieu ordinaire et protégé, les droits ouverts dans le cadre du parcours renforcé en emploi pour les travailleurs qui entrent en milieu ordinaire, les nouveaux droits sociaux individuels et collectifs ouverts aux travailleurs en milieu protégé et les modalités de suivi par les agences régionales de santé des mesures du plan. Enfin, le décret renforce et précise les différents droits sociaux individuels et collectifs des travailleurs handicapés en ESAT, par référence à l'ordre public social applicable à l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur statut.

A consulter en intégralité : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046733746>

➤ **Décret n° 2022-1694 du 28 décembre 2022 relatif à la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés**

Le décret est pris pour l'application de l'[article 10 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022](#) portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, qui modifie les articles L. 821-1 et L. 821-3 du code de la sécurité sociale. Il détermine les modalités de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Il supprime la prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de la prestation, ainsi que les abattements applicables sur les revenus du conjoint en cas de réduction ou de cessation d'activité de ce dernier. Les bénéficiaires avec un droit ouvert au titre du mois de septembre 2023 relèveront d'un calcul déconjugalisé de la prestation sauf si cela leur est défavorable, auquel cas ils conservent un calcul conjugalisé de la prestation tant que ce dernier leur est plus favorable. L'AAH des bénéficiaires dont le droit s'ouvre à compter du 1er octobre 2023 est déconjugalisée. La déconjugalisation est définitive.

A consulter en intégralité : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046830041>



Agenda

➤ Metz accueille les 24 et 25 mars 2023 les 10e Internationaux Abilympics

Contraction de l'anglais « Abilities » et « Olympics », Jeux Olympiques des Compétences, les Abilympics sont aux compétitions de métiers ce que les jeux paralympiques sont aux Jeux Olympiques. Ils sont la démonstration, en situation de compétition, de l'excellence professionnelle des personnes handicapées.

Organisé par l'association Abilympics France en partenariat avec WorldSkills France, cet événement majeur réunira près de 1500 participants (candidats, juges, experts...) et 50 000 visiteurs sur 2 jours, au sein du parc des expositions de l'Eurométropole de Metz.

Les membres de l'équipe de France Abilympics seront 34 à représenter les couleurs de leur pays face aux compétences exceptionnelles des autres candidats en provenance d'une trentaine de pays.

Au programme de ces deux journées de spectacle : une explosion de talents sur les espaces métiers, une cérémonie d'ouverture, des animations, des innovations, un salon, des conférences et pour finir en beauté, une cérémonie de clôture qui mettra en avant les talents du monde entier par une remise de médailles.

Organisé conjointement avec les finales régionales WorldSkills pour la Région Grand-Est, cet événement a pour objectif de révéler les aptitudes des personnes handicapées afin que le handicap s'efface au profit de la compétence professionnelle.

Informations : <https://abilympics2023.com/>

